



Dois-je payer les dettes de mon ex concubin ?

Par **karine24**, le **05/02/2008** à **18:42**

La micro entreprise de mon ex concubin et père de mes deux enfants a été liquidé le 4/09/2007. Nous avons vendu notre maison le 28/04/2007 et remboursé le crédit immobilier (la maison n'était pas hypothéquée). Mon ex a fait faire son chèque au nom de sa mère pour être et rester insolvable.

Je viens de recevoir un courrier de l'avocat de ma banque m'informant que le liquidateur lui demande de rendre une partie du crédit (environ 35000 euros). Demeurant insolvable alors qu'il travaille au noir à terme il apparaît que ce soit à moi de régulariser ses dettes alors que nous n'étions pas mariés et que je n'ai rien à voir avec son entreprise. Je trouve cela complètement fou nous sommes séparés depuis le 28/10/07 date où il m'a mis dehors de notre maison après une grosse dispute avec nos deux enfants âgés à l'époque de 4 ans et le plus jeune de 8 mois. Il n'a plus vu ses enfants depuis le 3/09/2006 et n'a pas cherché à avoir de contact avec eux. Comment dois-je faire pour ne pas payer ses dettes et protéger mes enfants ?

J'ai déposé une plainte pour travail au noir il y a trois semaines mais toujours rien il continue et à côté de sa c'est moi qui paie pour lui avec un salaire de 650 euros (temps partiel chez Mc Do).

Inutile de préciser que les pensions alimentaires pour les enfants ne sont pas réglées et ne le seront sans doute jamais étant donné qu'il organise son insolvabilité et que tout le monde me ferme les portes !